

Conseil communal  
par M. André ZIMMERMANN  
Président  
Case postale 43  
1510 Moudon

Réf. 102.04 LC/ai

Moudon, le 7 août 2017

**Communication 07/17**

**Réponse au postulat Daniel PERRET-GENTIL « mise à disposition de défibrillateurs »**

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Part la présente, la Municipalité répond au postulat de Daniel PERRET-GENTIL, intitulé « Mise à disposition de défibrillateurs » et déposé à la séance du Conseil communal du 14 mars 2017.

Pour rappel, l'auteur du postulat invite la Municipalité de mettre à disposition de la population moudonnoise des défibrillateurs avec accès permanent à toute heure du jour et de la nuit.

Les malaises occasionnés notamment à la suite d'infarctus, toujours plus nombreux, exigent des interventions rapides pour augmentent les chances de survie. La défibrillation est le moyen le plus adéquat pour ces situations d'urgence. Pour parer à ces situations, des sociétés, des commerces, des établissements publics installent dans leurs murs le premier maillon de survie constitué par des appareils de défibrillation. Bien que ces mesures soient fortement appréciées, les secours ne peuvent avoir lieu que pendant les heures d'ouverture.

La Municipalité dans le but de contribuer efficacement à la chaîne de survie de la population a décidé de se doter d'un défibrillateur accessible en permanence au grand public. L'emplacement choisi est le mur extérieur de l'Hôtel de Ville, à proximité immédiate de la porte d'entrée principale. Cet immeuble est bien centré et connu par tous.

Pour parvenir à l'acquisition de l'appareil le plus adéquat, plusieurs critères ont été retenus dont la facilité d'utilisation, l'exclusion d'erreurs de manipulation et le prix.

Le choix s'est porté sur le défibrillateur Zoll AED 3 pour un montant de CHF 4'194.50. Un abonnement pour l'entretien et la maintenance sera conclu, ce qui amènera le coût à CHF 5'084.50 pour une durée de 5 ans et de CHF 5'974.50 pour une durée de dix ans.



Ville de Moudon

Hôtel de Ville  
Case postale 43  
1510 Moudon

Tél. 021905 88 88  
Fax 021905 88 89

[www.moudon.ch](http://www.moudon.ch)

Municipalité  
[greffe@moudon.ch](mailto:greffe@moudon.ch)

Les avantages principaux du défibrillateur choisi sont :

- Utilisation par des personnes sans expérience en la matière.
- Pas de déclenchement si la personne n'a pas besoin de défibrillation.
- Différence automatique et adaptation entre un adulte et un enfant
- Appareil relié au numéro d'urgences 144 qui déclenche l'alarme et guide l'intervenant.
- Equipement identique à celui des ambulances.

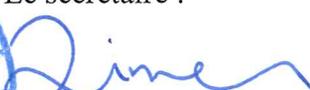
Le financement de cette acquisition d'un montant de CHF 4'194.50 sera passé en crédit complémentaire au budget 2017 dans le compte à créer no 730.3116.00 Achats défibrillateurs publics. Un montant annuel sera prévu au budget pour l'entretien de l'appareil.

En espérant ainsi avoir répondu au postulat, la Municipalité vous transmet, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, ses meilleures salutations.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique :

Le secrétaire :



**C. PICO**

**A. IMERI**